

Chapitre 2

Observations sur l'état des finances de la province

Contenu

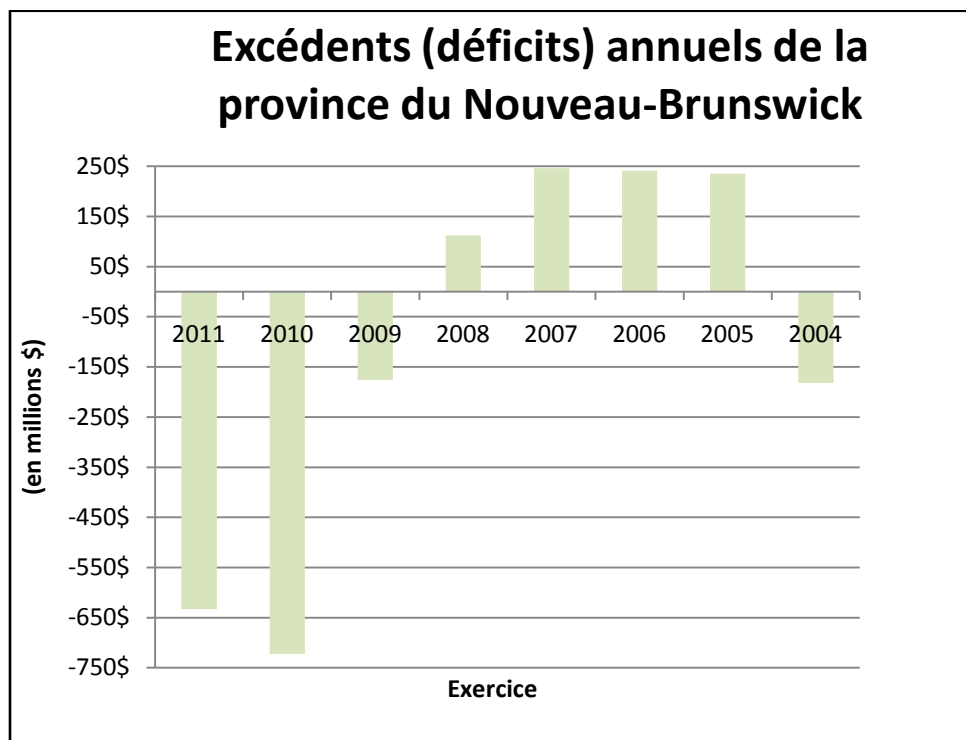
| | |
|--|----|
| Trois exercices déficitaires consécutifs | 9 |
| Croissance rapide de la dette nette | 10 |
| Observations sur la santé financière de la province | 15 |
| Observations sur des composantes des états financiers de la province | 33 |

Observations sur l'état des finances de la province

Trois exercices déficitaires consécutifs

2.1 Les états financiers audités de la province au 31 mars 2011 enregistrent un déficit de 633,0 millions de dollars et une augmentation de la dette nette de 1,0 milliard de dollars pour l'exercice. La dette nette de la province atteint maintenant 9,5 milliards de dollars.

2.2 Après avoir connu des excédents durant quatre exercices, la province a affiché des déficits trois exercices de suite. Pour réussir à financer ces déficits, la province a augmenté sa dette. Cette tendance est très inquiétante. Des changements majeurs sont nécessaires pour que la province améliore sa santé financière.



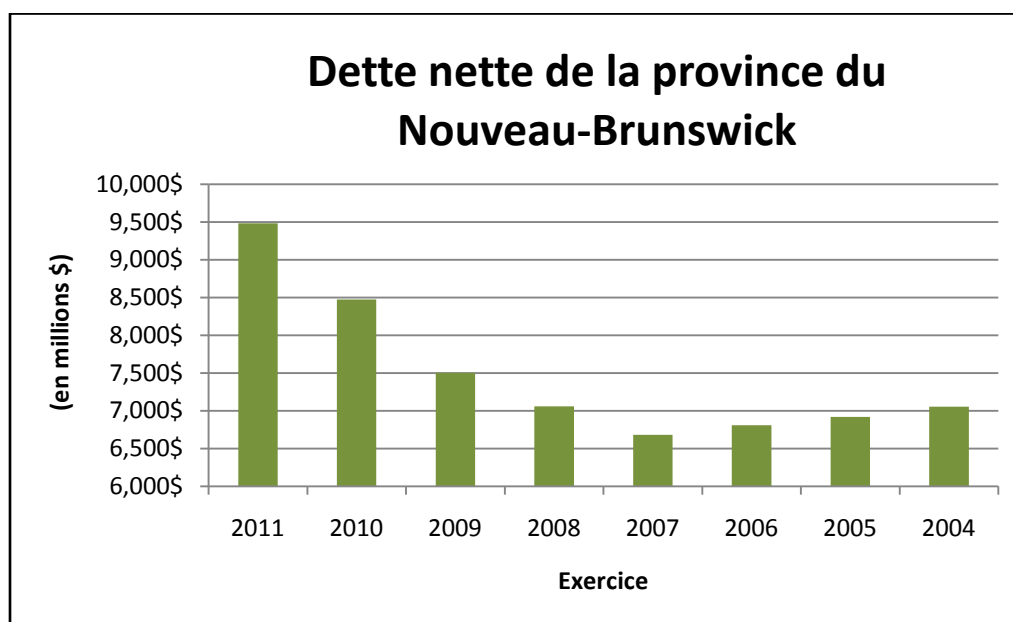
Après retraitement

| Excédents (déficits) annuels (millions \$) | | | | | | | | |
|---|---------|---------|---------|-------|-------|-------|-------|---------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 |
| Après retraitement | (633,0) | (722,3) | (175,9) | 112,1 | 246,5 | 241,1 | 235,8 | (182,0) |
| Tel que constaté initialement | (633,0) | (737,9) | (192,3) | 86,7 | 236,8 | 243,6 | 242,2 | (103,2) |

2.3 Le tableau qui précède montre l'excédent ou le déficit enregistré pour chacun des huit derniers exercices. Les montants de l'exercice précédent ont été retraités conformément à la note 18 des états financiers au 31 mars 2011 de la province.

Croissance rapide de la dette nette

2.4 La dette nette est l'une des plus importantes mesures de l'état des finances de la province. Le tableau suivant montre la dette nette pour les huit derniers exercices.



Après retraitement

| Dette nette (millions \$) | | | | | | | | |
|-------------------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 |
| Après retraitement | 9 480,4 | 8 471,4 | 7 501,4 | 7 058,2 | 6 680,4 | 6 809,2 | 6 918,6 | 7 052,4 |
| Tel que constaté initialement | 9 480,4 | 8 353,0 | 7 387,8 | 6 942,9 | 6 577,9 | 6 655,7 | 6 836,0 | 6 816,1 |

- 2.5** Nous tenons à attirer l'attention sur les faits suivants :
- Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, la dette nette a augmenté de 1,0 milliard pour atteindre 9,5 milliards de dollars.
 - La dette nette a augmenté de 2,8 milliards de dollars depuis 2007.
 - Le *Budget principal* 2011-2012 prévoit une augmentation de 630,3 millions de dollars de la dette nette pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012.
 - À la lumière du *Budget principal* 2011-2012, la dette nette de la province pourrait dépasser 10,0 milliards de dollars pour l'exercice clos le 31 mars 2012.

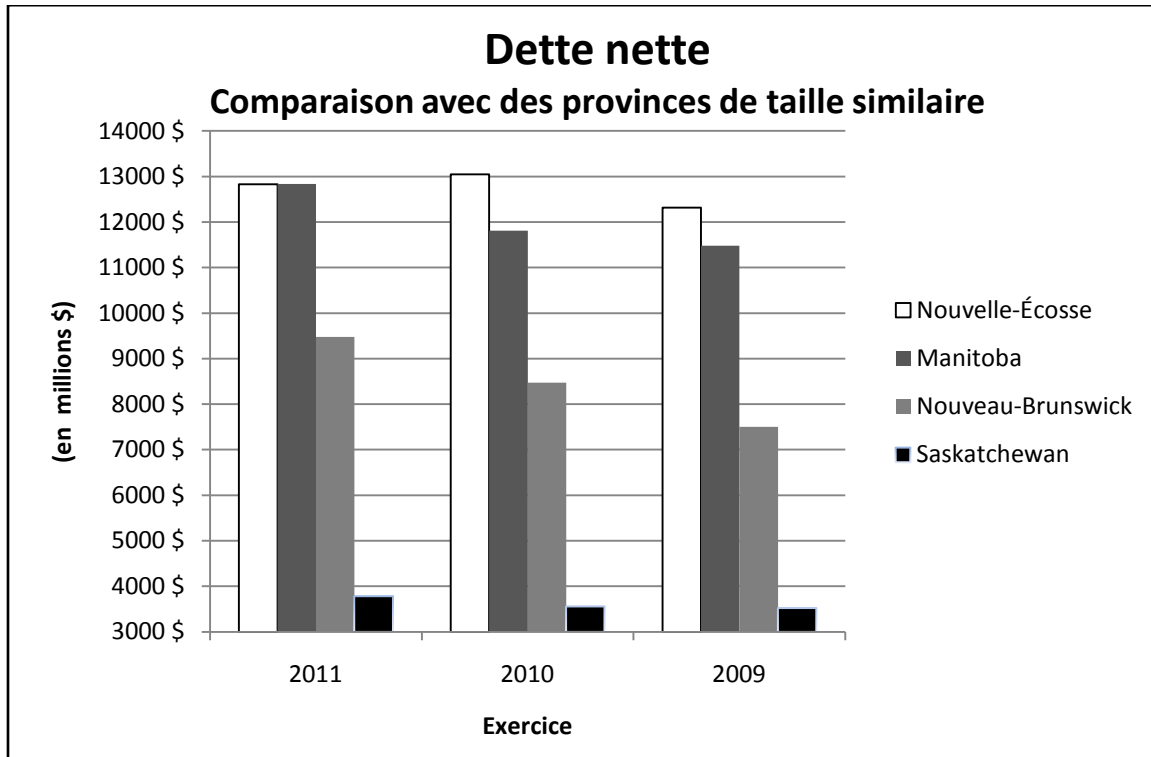
2.6 Cette importante augmentation de la dette nette représente une tendance très troublante. Une part encore plus grande des recettes futures devra être consacrée au paiement de dépenses passées. Des tendances négatives qui s'affichent aussi rapidement auront probablement une incidence sur la notation des obligations de la province, ce qui donnera lieu au bout du compte à des coûts d'emprunt encore plus élevés. De plus, une augmentation des emprunts aujourd'hui pourrait limiter la capacité d'emprunter et nuire aux activités et à la prestation des services de la province dans l'avenir.

**Comparaison avec
d'autres provinces de
taille similaire**

2.7 Une autre façon d'apprécier l'importance de la dette nette de la province est de la comparer à la dette nette des provinces ayant une population de taille similaire à celle du Nouveau-Brunswick en valeur absolue, par habitant et en tant que pourcentage du PIB. La Nouvelle-Écosse, le Manitoba et la Saskatchewan sont des provinces comparables.

- 2.8** Dans les trois tableaux qui suivent, la dette nette est tirée :
- des états financiers résumés audités de chaque province,

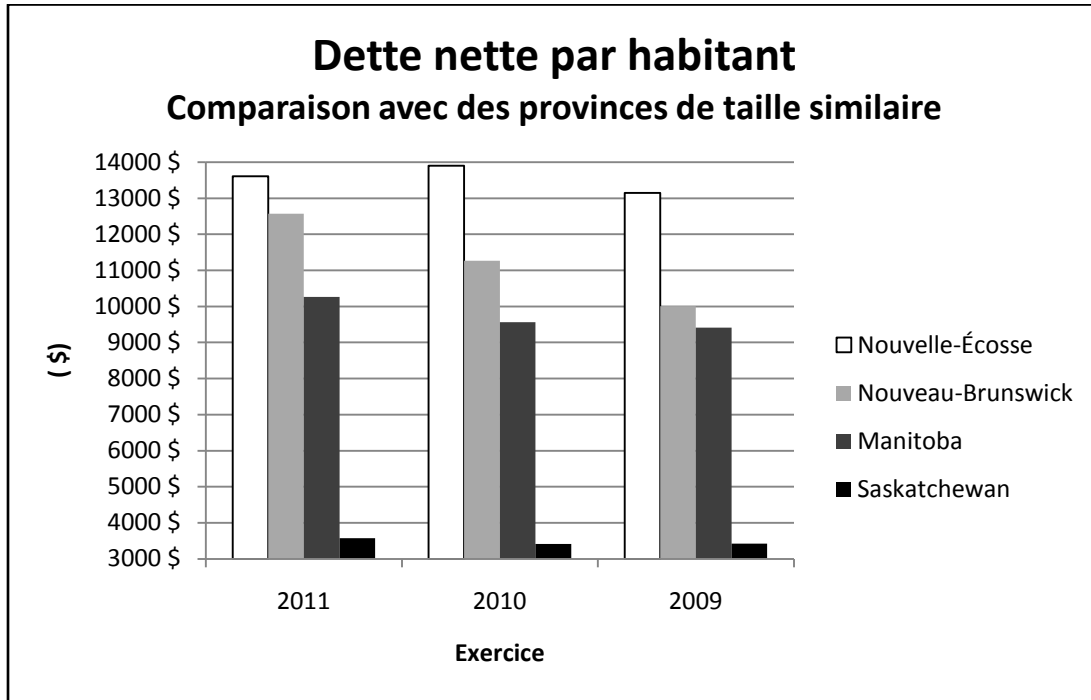
- les informations au sujet des populations proviennent du site Web de Statistique Canada, et
- les données du PIB sont extraites de l'analyse des états financiers que les provinces joignent à leurs états financiers résumés audités.



| Dettes nettes (millions \$) | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|
| Province | 2011 | 2010 | 2009 |
| Saskatchewan | 3 783 | 3 560 | 3 524 |
| Nouveau-Brunswick | 9 480 | 8 471 | 7 501 |
| Manitoba | 12 837 | 11 810 | 11 480 |
| Nouvelle-Écosse | 12 827 | 13 045 | 12 318 |

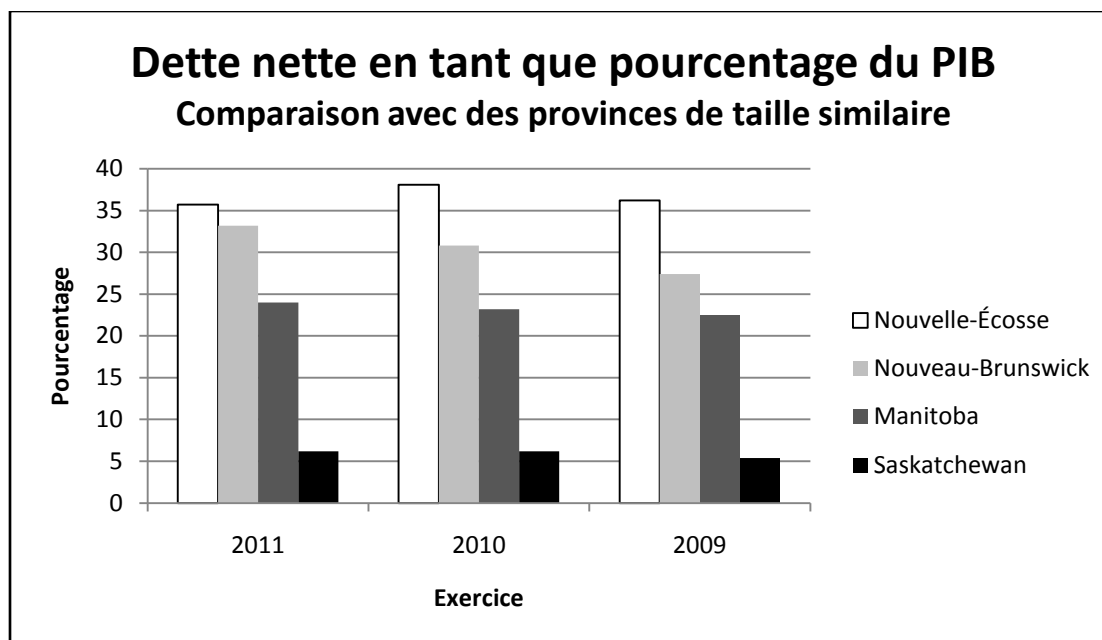
2.9 Pour l'exercice clos le 31 mars 2009, la dette nette du Nouveau-Brunswick équivalait à 60,0 % de la dette nette de la Nouvelle-Écosse. Au 31 mars 2011, le pourcentage avait atteint 73,9 %. Au 31 mars 2011, la plus forte augmentation de pourcentage de la dette nette comparativement à l'exercice précédent parmi les provinces comparables a été enregistrée au

Nouveau-Brunswick.



| Dette nette par habitant | | | |
|---------------------------------|--------|--------|--------|
| (\$) | | | |
| Province | 2011 | 2010 | 2009 |
| Saskatchewan | 3 576 | 3 410 | 3 424 |
| Manitoba | 10 265 | 9 567 | 9 416 |
| Nouveau-Brunswick | 12 574 | 11 269 | 10 011 |
| Nouvelle-Écosse | 13 610 | 13 907 | 13 146 |

2.10 Pour l'exercice clos le 31 mars 2009, la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick représentait 76,2 % de celle de la Nouvelle-Écosse. Au 31 mars 2011, le pourcentage avait atteint 92,4 %. Au 31 mars 2011, la plus forte augmentation de pourcentage de la dette nette par habitant comparativement à l'exercice précédent parmi les provinces comparables a été enregistrée au Nouveau-Brunswick.



| Dettes nettes en tant que pourcentage du PIB (pourcentage) | | | |
|---|------|------|------|
| Province | 2011 | 2010 | 2009 |
| Saskatchewan | 6,2 | 6,2 | 5,4 |
| Manitoba | 24,0 | 23,2 | 22,5 |
| Nouveau-Brunswick | 33,2 | 30,8 | 27,4 |
| Nouvelle-Écosse | 35,7 | 38,1 | 36,2 |

2.11 Au 31 mars 2009, la dette nette en tant que pourcentage du PIB du Nouveau-Brunswick représentait 75,7 % de celle de la Nouvelle-Écosse; pour l'exercice clos le 31 mars 2011, elle était de 93,0 %. Au 31 mars 2011, la plus forte augmentation de pourcentage de la dette nette par rapport au PIB comparativement à l'exercice précédent a été enregistrée au Nouveau-Brunswick.

Résumé des comparaisons de la dette nette

2.12 En résumé, les comparaisons de la dette nette avec la dette nette de provinces ayant une population similaire montrent que le Nouveau-Brunswick a eu la plus forte augmentation de pourcentage de la dette nette, de la dette nette par habitant et de la dette nette par rapport au PIB de l'exercice 2010 à l'exercice 2011. Donc, en ce qui concerne la dette nette, la détérioration de la situation financière du

Observations sur la santé financière de la province

Nouveau-Brunswick est plus rapide que dans d'autres provinces comparables.

2.13 Depuis quelques années, nous incluons dans notre Rapport annuel une analyse des tendances historiques de l'état des finances de la province qui traite des mesures de durabilité, de flexibilité et de vulnérabilité.

2.14 Depuis 2009, la province publie certaines de ces mesures dans une section intitulée *Indicateurs de la santé financière*, qui est jointe aux états financiers audités. Comme nous l'avons mentionné l'an dernier, nous sommes satisfaits de constater que la province publie cette information. Nous sommes également satisfaits de voir que la période de données historiques a été élargie dans le volume 1 des comptes publics de la province pour l'exercice clos le 31 mars 2011, passant de sept à huit ans.

2.15 Dans la présente section, nous faisons rapport sur 12 indicateurs de l'état des finances établis par l'Institut Canadien des Comptables Agréés (l'ICCA) dans un énoncé de pratiques recommandées (PR). Cette analyse vise à brosser un portrait plus large de la santé financière de la province, puisque l'analyse montre les tendances. L'information ajoutée aux états financiers audités, qui ne sont que le reflet de la situation financière de la province à un moment dans le temps.

Hypothèses utilisées

2.16 Nous n'avons pas audité certains des chiffres utilisés dans notre analyse des indicateurs; nous utilisons plutôt les chiffres que la province a retraités, comme il est indiqué à la note 18 des états financiers de la province. La province a utilisé ces chiffres retraités dans son rapport de gestion du volume 1 des comptes publics. Nous n'avons pas audité les chiffres annualisés que nous avons obtenus de la province pour les exercices 2004 à 2009. Pour 2010 et 2011, nous avons audité les chiffres dans le cadre de nos travaux de 2011.

2.17 Dans certains des tableaux qui suivent, nous

montrons les chiffres comparatifs de quatre exercices au lieu de huit. En effet, les chiffres retraités pour les exercices antérieurs ne peuvent pas être utilisés en raison des modifications apportées aux conventions comptables.

Résumé de l'état des finances de la province

2.18 Le tableau qui suit donne un résumé de notre analyse des indicateurs financiers. Nous y présentons les indicateurs pour chaque caractéristique, le but de l'indicateur, la tendance à court terme (deux ans) et la tendance à long terme (quatre ou huit ans), ainsi qu'un renvoi à la page du présent chapitre où nous abordons l'indicateur plus en détail.

| | Indicateur | But | Tendance à court terme | Période | Tendance à long terme | Page |
|----------------------|--|---|------------------------|---------|-----------------------|------|
| Durabilité | Ratio actifs-passifs | Mesure le degré auquel le gouvernement finance ses activités en émettant des titres de créance | Défavorable | 4 ans | Défavorable | 18 |
| | Ratio actifs financiers-passifs | Mesure s'il faudra des recettes futures pour payer des opérations passées | Défavorable | 4 ans | Défavorable | 19 |
| | Ratio de la dette nette au total des recettes annuelles | Montre s'il faut plus de temps pour payer les opérations passées | Défavorable | 8 ans | Mixte | 19 |
| | Ratio des charges par fonction aux charges totales | Montre la tendance en matière de dépenses publiques au fil du temps | Neutre | 4 ans | Neutre | 20 |
| | Ratio de la dette nette au PIB | Montre le lien entre la dette nette et le niveau d'activité de l'économie | Défavorable | 8 ans | Défavorable | 22 |
| | Ratio du déficit accumulé au PIB | Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice actuel et des exercices antérieurs par rapport à la croissance de l'économie | Défavorable | 4 ans | Défavorable | 23 |
| | Ratio des charges totales au PIB | Montre la tendance en matière de dépenses publiques au fil du temps par rapport à la croissance de l'économie | Défavorable | 8 ans | Défavorable | 23 |
| Flexibilité | Ratio des frais de la dette publique aux recettes | Mesure le degré auquel les décisions passées relatives à l'emprunt limitent la capacité de remplir les engagements financiers et les engagements en matière de services actuels | Neutre | 8 ans | Favorable | 25 |
| | Ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations | Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles utilisées pour fournir des produits et services | Neutre | 4 ans | Neutre | 27 |
| | Ratio des recettes de provenance interne au PIB | Mesure l'ampleur des recettes qui sont sorties de l'économie | Neutre | 8 ans | Neutre | 27 |
| Vulnérabilité | Ratio des paiements de transfert au total des recettes | Mesure la dépendance à l'égard d'un autre ordre de gouvernement | Défavorable | 8 ans | Défavorable | 30 |
| | Ratio de la dette en devises à la dette nette | Mesure la vulnérabilité potentielle du gouvernement aux fluctuations de devises | Favorable | 8 ans | Favorable | 31 |

Conclusion

2.19 De façon générale, les tendances à court et à long terme montrent que l'état des finances de la province

s'est considérablement empiré. Seulement 2 des 12 indicateurs financiers affichent des résultats favorables. Si la province persiste dans cette voie, sa santé financière continuera à se détériorer. Cette situation aura une incidence sur la capacité de la province de s'acquitter de ses obligations financières actuelles, au regard tant de ses engagements de fournir des services au public que de ses engagements financiers envers ses créanciers, ses employés et d'autres parties, ce qui montre que la province doit immédiatement élaborer un plan viable pour améliorer sa santé financière. La voie que suit actuellement la province ne réussit pas à redresser la situation financière. Les projections provisoires pour 2011-2012 indiquent une tendance vers des résultats encore pires. Par ailleurs, les signes qui annoncent les changements importants qu'il y a lieu d'apporter pour améliorer la situation financière de la province sont limités.

Indicateurs de durabilité

2.20 La durabilité montre si la province peut maintenir les programmes et remplir ses obligations actuelles à l'égard de ses créanciers sans augmenter le fardeau de la dette sur l'économie.

Ratio actifs-passifs

2.21 L'indicateur de durabilité du ratio actifs-passifs est présenté dans le tableau suivant.

| Comparaison des ratios actifs-passifs | | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|---------------------------------|---|
| Exercice clos | Total des actifs (millions \$) | Total des passifs (millions \$) | Total des actifs/ total des passifs (pourcentage) |
| 2008 | 7 476,7 | 8 895,4 | 84,1 |
| 2009 | 7 705,9 | 9 428,2 | 81,7 |
| 2010 | 7 852,9 | 10 292,6 | 76,3 |
| 2011 | 8 595,5 | 11 557,7 | 74,4 |

| Exercice | Pourcentage |
|----------|-------------|
| 2008 | 84,1 |
| 2009 | 81,7 |
| 2010 | 76,3 |
| 2011 | 74,4 |

2.22 Lorsque l'indicateur du ratio actifs-passifs est inférieur à 100 %, cela signifie que le gouvernement a accumulé des déficits et qu'il finance ses activités en émettant des titres de créance. Pour les quatre derniers exercices, le taux de la province a été inférieur à 100 %.

Il a baissé pour les exercices clos le 31 mars 2010 et le 31 mars 2011. Cette tendance est défavorable.

Ratio actifs financiers-passifs

2.23 Un autre indicateur de durabilité, le ratio actifs financiers-passifs, est présenté dans le tableau suivant.

| Comparaison des ratios actifs financiers-passifs | | | |
|--|---|---------------------------------|--|
| Exercice clos | Total des actifs financiers (millions \$) | Total des passifs (millions \$) | Total des actifs financiers/ total des passifs (pourcentage) |
| 2008 | 1 837,2 | 8 895,4 | 20,7 |
| 2009 | 1 926,8 | 9 428,2 | 20,4 |
| 2010 | 1 821,2 | 10 292,6 | 17,7 |
| 2011 | 2 077,3 | 11 557,7 | 18,0 |

Ratio actifs financiers-passifs

| Exercice | Pourcentage |
|----------|-------------|
| 2008 | 20,7 |
| 2009 | 20,4 |
| 2010 | 17,7 |
| 2011 | 18,0 |

2.24 Lorsque les passifs sont supérieurs aux actifs financiers, le gouvernement se retrouve dans une situation de dette nette, ce qui signifie que des excédents futurs seront nécessaires pour régler les opérations et événements passés. Le pourcentage enregistré par la province a connu une baisse importante au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010 à cause de l'augmentation importante de la dette nette durant cet exercice. Notons que le pourcentage s'est légèrement amélioré en 2011, mais la tendance demeure défavorable dans l'ensemble.

Ratio de la dette nette au total des recettes annuelles

2.25 Le ratio de la dette nette au total des recettes annuelles est un autre indicateur de durabilité, présenté dans le tableau suivant.

| Comparaison des ratios de la dette nette au total des recettes annuelles | | | |
|--|---------------------------|----------------------------------|---|
| Exercice clos | Dette nette (millions \$) | Total des recettes (millions \$) | Dette nette/ total des recettes (pourcentage) |
| 2004 | 7 052,4 | 5 487,0 | 128,5 |
| 2005 | 6 918,6 | 6 019,0 | 114,9 |
| 2006 | 6 809,2 | 6 362,9 | 107,0 |
| 2007 | 6 680,4 | 6 689,1 | 99,9 |
| 2008 | 7 058,2 | 7 021,8 | 100,5 |
| 2009 | 7 501,4 | 7 166,1 | 104,7 |
| 2010 | 8 471,4 | 7 047,9 | 120,2 |
| 2011 | 9 480,4 | 7 496,7 | 126,5 |

Ratio de la dette nette au total des recettes annuelles

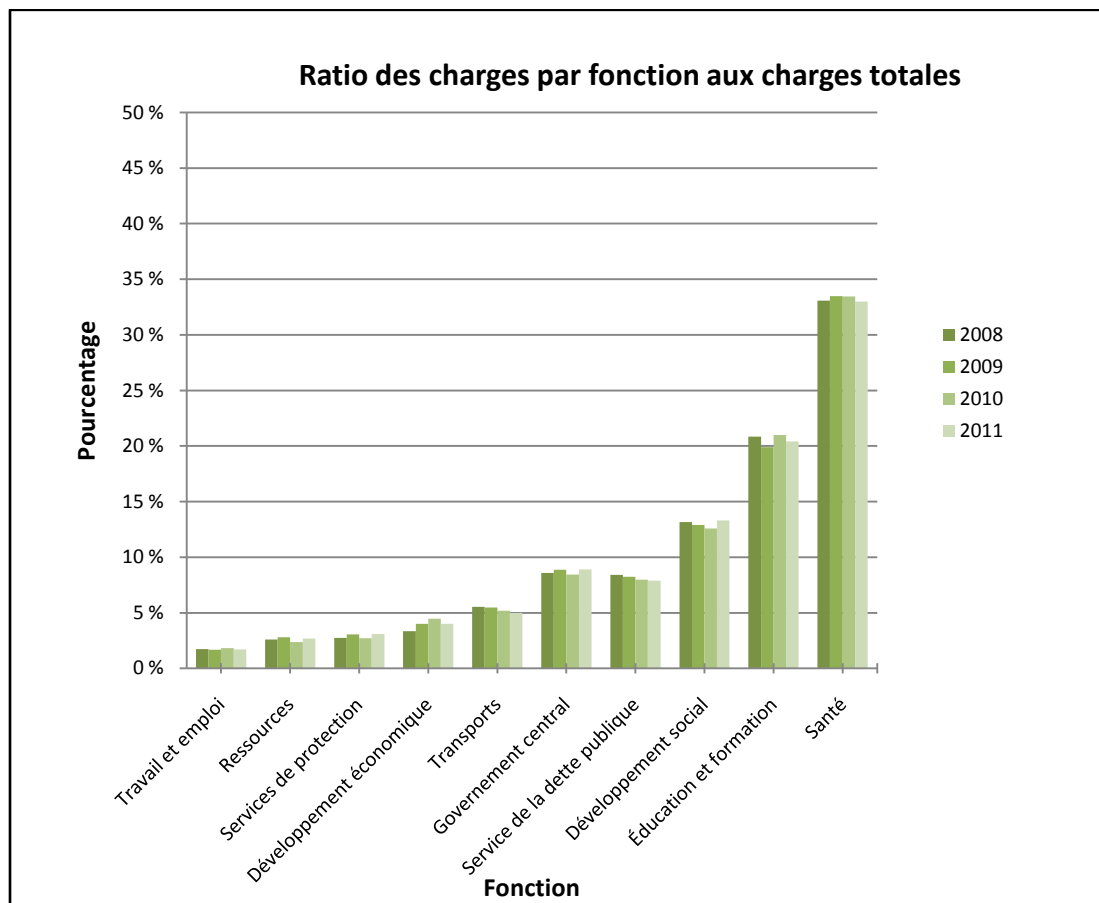
| Exercice | Pourcentage |
|----------|-------------|
| 04 | 128,5 |
| 05 | 114,9 |
| 06 | 107,0 |
| 07 | 99,9 |
| 08 | 100,5 |
| 09 | 104,7 |
| 10 | 120,2 |
| 11 | 126,5 |

2.26 La dette nette donne une mesure des revenus futurs qui seront nécessaires pour régler les opérations et événements passés. Un ratio de la dette nette au total des recettes annuelles qui augmente indique que la province aura besoin de plus de temps pour éliminer la dette nette. Au cours des deux derniers exercices, le pourcentage de la province a augmenté de manière importante, mais il est toujours inférieur au pourcentage de 128,5 % enregistré en 2004. Si la province continue sur cette lancée, elle perdra les améliorations qu'elle a connues au cours des huit derniers exercices. La tendance à court terme de cet indicateur est défavorable, mais nous évaluons que la tendance à long terme est mixte.

Ratio des charges par fonction aux charges totales

2.27 Le tableau suivant présente le ratio des charges par fonction aux charges totales.

| Comparaison des ratios des charges par fonction aux charges totales | | | | | | | | |
|---|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|----------------|--------------|
| | 2011 | | 2010 | | 2009 | | 2008 | |
| | (millions \$) | (%) | (millions \$) | (%) | (millions \$) | (%) | (millions \$) | (%) |
| Travail et emploi | 141,7 | 1,7 | 141,5 | 1,8 | 124,5 | 1,7 | 119,1 | 1,7 |
| Ressources | 215,1 | 2,7 | 205,8 | 2,7 | 204,2 | 2,8 | 203,3 | 2,9 |
| Services de protection | 250,6 | 3,1 | 209,5 | 2,7 | 223,8 | 3,1 | 187,5 | 2,7 |
| Développement économique | 328,4 | 4,0 | 343,7 | 4,4 | 286,3 | 3,9 | 226,8 | 3,3 |
| Transports | 402,7 | 5,0 | 381,4 | 4,9 | 380,7 | 5,2 | 364,0 | 5,3 |
| Gouvernement central | 725,5 | 8,9 | 677,7 | 8,7 | 671,7 | 9,1 | 609,4 | 8,8 |
| Service de la dette publique | 642,6 | 7,9 | 616,6 | 7,9 | 602,5 | 8,2 | 576,9 | 8,4 |
| Développement social | 1 080,8 | 13,3 | 984,4 | 12,7 | 947,7 | 12,9 | 916,5 | 13,3 |
| Éducation et formation | 1 655,1 | 20,4 | 1 621,7 | 20,9 | 1 452,0 | 19,8 | 1 430,9 | 20,7 |
| Santé | 2 687,2 | 33,0 | 2 587,9 | 33,3 | 2 448,7 | 33,3 | 2 275,3 | 32,9 |
| Total | 8 129,7 | 100,0 | 7 770,2 | 100,0 | 7 342,0 | 100,0 | 6 909,7 | 100,0 |



2.28 Pour ce qui est de comparer les charges par fonction aux charges totales, il n'est pas facile de relever des tendances importantes à partir des données de quatre exercices. Cependant, il est important de se rappeler que les exercices terminés les 31 mars 2009, 31 mars 2010 et 31 mars 2011 ont été déficitaires. Cela signifie que, même si les tendances des charges individuelles ont pu demeurer stables, cette situation résulte du fait que le niveau total des charges a dépassé les recettes dans ces exercices. Nous avons évalué cet indicateur comme neutre.

Ratio de la dette nette au PIB

2.29 L'indicateur de durabilité qu'est le ratio de la dette nette au PIB est présenté dans le tableau suivant. La province aussi fait rapport sur cet indicateur dans le volume 1 des comptes publics.

| Comparaison des ratios de la dette nette au PIB | | | |
|---|---------------------------|-------------------|-------------------------------|
| Exercice clos | Dette nette (millions \$) | PIB (millions \$) | Dette nette/PIB (pourcentage) |
| 2004 | 7 052,4 | 22 366 | 31,5 |
| 2005 | 6 918,6 | 23 672 | 29,2 |
| 2006 | 6 809,2 | 24 716 | 27,5 |
| 2007 | 6 680,4 | 25 847 | 25,8 |
| 2008 | 7 058,2 | 27 044 | 26,1 |
| 2009 | 7 501,4 | 27 376 | 27,4 |
| 2010 | 8 471,4 | 27 497 | 30,8 |
| 2011 | 9 480,4 | 28 597 | 33,2 |

Ratio de la dette nette au PIB

| Exercice | Pourcentage |
|----------|-------------|
| 04 | 31,5 |
| 05 | 29,2 |
| 06 | 27,5 |
| 07 | 25,8 |
| 08 | 26,1 |
| 09 | 27,4 |
| 10 | 30,8 |
| 11 | 33,2 |

2.30 Cet indicateur compare la dette nette de la province, soit l'écart entre les passifs et les actifs financiers, au PIB. Le ratio a fléchi du 31 mars 2004 au 31 mars 2007, indiquant ainsi que le niveau de la dette de la province a été moins onéreux sur le plan économique au cours de cette période. Le ratio a augmenté au cours de chacun des quatre derniers exercices parce que le taux de croissance de la dette nette a dépassé le taux de croissance du PIB au cours de cette même période. La tendance à la hausse actuelle de ce ratio est préoccupante, car le ratio de la dette nette au PIB est supérieur au niveau du ratio de l'exercice clos le 31 mars 2004. Ce signifie que le taux

de croissance de la dette nette de la province dépasse le taux de croissance de l'économie, de sorte que le fardeau de la dette sur l'économie s'accroît. Nous avons évalué que la tendance à long terme de l'indicateur du ratio de la dette nette au PIB est défavorable, car le pourcentage augmente constamment depuis cinq ans pour maintenant dépasser le pourcentage signalé en 2004.

Ratio du déficit accumulé au PIB

2.31 Dans le tableau suivant, nous présentons l'indicateur de durabilité du ratio du déficit accumulé au PIB.

| Comparaison des ratios du déficit accumulé au PIB | | | |
|---|--------------------------------|-------------------|------------------------------------|
| Exercice clos | Déficit accumulé (millions \$) | PIB (millions \$) | Déficit accumulé/PIB (pourcentage) |
| 2008 | 1 418,7 | 27 044 | 5,2 |
| 2009 | 1 722,3 | 27 376 | 6,3 |
| 2010 | 2 439,7 | 27 497 | 8,9 |
| 2011 | 2 962,2 | 28 597 | 10,4 |

| Exercice | Pourcentage |
|----------|-------------|
| 2008 | 5,2 |
| 2009 | 6,3 |
| 2010 | 8,9 |
| 2011 | 10,4 |

2.32 Le déficit accumulé représente le degré auquel les recettes annuelles n'ont pas été suffisantes pour couvrir les coûts annuels de la prestation des services. L'information ci-dessus montre que le déficit accumulé augmente plus rapidement que la croissance de l'économie. Cette situation représente une tendance défavorable, car les niveaux de dépenses augmentent plus rapidement que l'accroissement de l'économie.

Ratio des charges totales au PIB

2.33 Le tableau suivant présente l'indicateur du ratio des charges totales au PIB.

| Comparaison des ratios des charges totales au PIB | | | |
|---|-------------------------------|-------------------|-----------------------------------|
| Exercice clos | Charges totales (millions \$) | PIB (millions \$) | Charges totales/PIB (pourcentage) |
| 2004 | 5 669,0 | 22 366 | 25,4 |
| 2005 | 5 783,7 | 23 672 | 24,5 |
| 2006 | 6 121,8 | 24 716 | 24,8 |
| 2007 | 6 442,6 | 25 847 | 24,9 |
| 2008 | 6 909,7 | 27 044 | 25,6 |
| 2009 | 7 342,0 | 27 376 | 26,8 |
| 2010 | 7 770,2 | 27 497 | 28,3 |
| 2011 | 8 129,7 | 28 597 | 28,4 |

Ratio des charges totales au PIB

2.34 Le tableau indique qu'après s'être maintenu pendant cinq exercices aux environs de 25 % du PIB, le ratio des charges du gouvernement a connu une hausse au cours des trois derniers exercices. Cela représente une tendance défavorable, car les charges augmentent plus rapidement que l'accroissement de l'économie.

Résumé des indicateurs de durabilité

2.35 Cette année, nous faisons rapport sur la tendance sur deux ans de sept indicateurs de durabilité.

| Tendance sur deux ans d'indicateurs de durabilité | |
|---|-----------------------|
| Indicateur de durabilité | Tendance sur deux ans |
| Ratio actifs-passifs | Défavorable |
| Ratio actifs financiers-passifs | Défavorable |
| Ratio de la dette nette au total des recettes annuelles | Défavorable |
| Ratio des charges par fonction aux charges totales | Neutre |
| Ratio de la dette nette au PIB | Défavorable |
| Ratio du déficit accumulé au PIB | Défavorable |
| Ratio des charges totales au PIB | Défavorable |

2.36 Nous pouvons également évaluer les tendances à long terme pour ces indicateurs. Nous avons fait rapport sur la tendance à long terme sur huit ans, ou

sur quatre ans en l'absence de chiffres comparatifs pour les exercices antérieurs.

| Tendance à long terme d'indicateurs de durabilité | |
|--|------------------------------|
| Indicateur de durabilité | Tendance à long terme |
| Ratio actifs-passifs | Défavorable |
| Ratio actifs financiers-passifs | Défavorable |
| Ratio de la dette nette au total des recettes annuelles | Mixte |
| Ratio des charges par fonction aux charges totales | Neutre |
| Ratio de la dette nette au PIB | Défavorable |
| Ratio du déficit accumulé au PIB | Défavorable |
| Ratio des charges totales au PIB | Défavorable |

2.37 En résumé, notre appréciation globale des indicateurs de durabilité est défavorable. Cette tendance négative devrait préoccuper la population du Nouveau-Brunswick.

Indicateurs de flexibilité

2.38 La flexibilité est le degré auquel le gouvernement peut modifier le fardeau de la dette ou le fardeau fiscal sur l'économie afin de maintenir les programmes et de s'acquitter de ses obligations à l'égard de ses créanciers.

Ratio des frais de la dette publique aux recettes

2.39 L'un des facteurs les plus connus qui influent sur la flexibilité des gouvernements est le coût du service de la dette publique. Ce ratio est considéré comme un indicateur de flexibilité parce que le coût du service de la dette représente le premier engagement financier de la province, et le calendrier des versements ne lui laisse pas de flexibilité.

2.40 Le coût du service de la dette publique est surtout composé des intérêts sur la dette consolidée de la province. Il comprend aussi le change payé sur les intérêts et les obligations qui arrivent à échéance pendant l'exercice, l'amortissement des gains et pertes de change, ainsi que l'amortissement des escomptes et des primes engagées sur l'émission de la dette provinciale. Il ne comprend pas les remboursements de capital sur la dette consolidée de la province.

2.41 Dans le tableau suivant, nous présentons le ratio des frais de la dette publique aux recettes. La province aussi fait rapport sur cet indicateur dans le volume 1 des comptes publics.

| Comparaison des ratios des frais de la dette publique aux recettes | | | |
|--|--|------------------------|--|
| Exercice clos | Coût du service de la dette publique (millions \$) | Recettes (millions \$) | Coût du service de la dette publique/ recettes (pourcentage) |
| 2004 | 582,9 | 5 487,0 | 10,6 |
| 2005 | 580,9 | 6 019,0 | 9,7 |
| 2006 | 591,4 | 6 362,9 | 9,3 |
| 2007 | 559,4 | 6 689,1 | 8,4 |
| 2008 | 576,9 | 7 021,8 | 8,2 |
| 2009 | 602,5 | 7 166,1 | 8,4 |
| 2010 | 616,6 | 7 047,9 | 8,7 |
| 2011 | 642,6 | 7 496,7 | 8,6 |

Ratio des frais de la dette publique aux recettes

| Exercice | Pourcentage |
|----------|-------------|
| 04 | 10,6 |
| 05 | 9,7 |
| 06 | 9,3 |
| 07 | 8,4 |
| 08 | 8,2 |
| 09 | 8,4 |
| 10 | 8,7 |
| 11 | 8,6 |

2.42 Ce tableau montre que le coût du service de la dette publique en tant que pourcentage du total des recettes de la province pour l'exercice clos le 31 mars 2011 est grandement inférieur à celui de l'exercice clos le 31 mars 2004. Donc, la province dépense moins de ses recettes de l'exercice courant pour couvrir les frais de la dette, ce qui lui laisse plus de recettes de l'exercice courant pour payer les services au public. Comme le ratio est demeuré relativement stable depuis deux ans, nous définissons la tendance à court terme comme neutre. Par ailleurs, le ratio de l'exercice courant étant inférieur au ratio de 2004, nous considérons que la tendance à long terme est favorable. Or, bien que nous considérions cet indicateur comme favorable, il y a lieu de faire preuve de prudence dans l'interprétation de cet indicateur. En effet, le coût du service de la dette de la province augmente à une période où les taux d'intérêt baissent et que la dette de la province augmente de façon importante.

Ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations

2.43 Dans le tableau suivant, nous présentons le ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations.

| Comparaison des ratios de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations | | | |
|---|--------------------------------------|--|---|
| Exercice clos | Valeur comptable nette (millions \$) | Coût des immobilisations (millions \$) | Valeur comptable nette/coût des immobilisations (pourcentage) |
| 2008 | 6 261,9 | 9 947,8 | 62,9 |
| 2009 | 6 429,5 | 10 387,7 | 61,9 |
| 2010 | 6 706,0 | 10 959,3 | 61,2 |
| 2011 | 7 241,7 | 11 733,2 | 61,7 |

Pourcentage

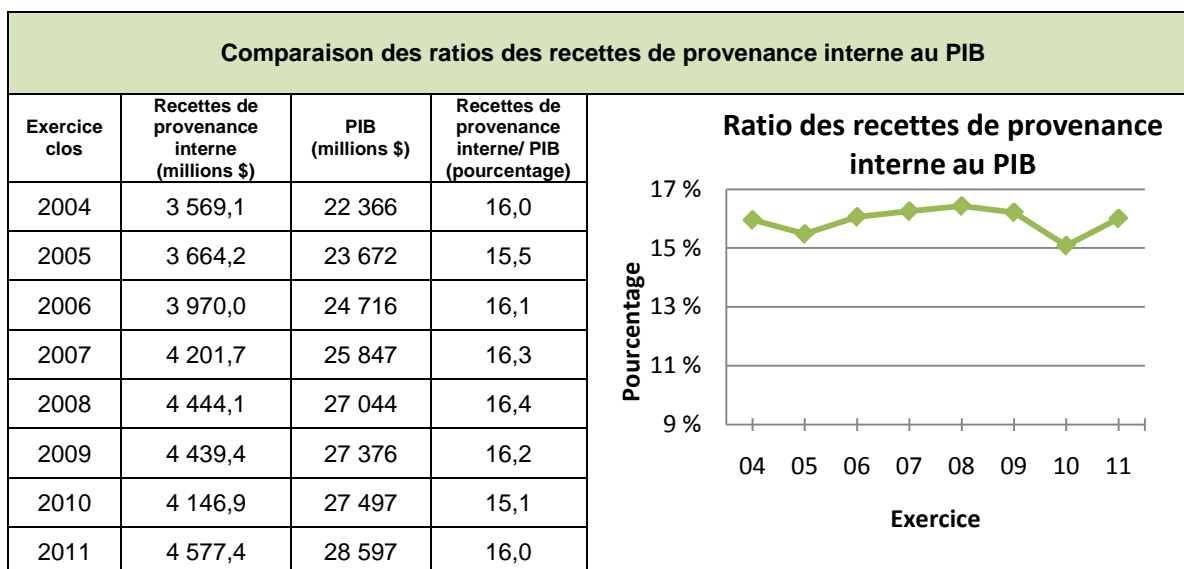
Ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations

Exercice

2.44 Le tableau montre qu'il reste 61,7 % à la durée de vie utile moyenne restante de l'ensemble des immobilisations corporelles de la province au 31 mars 2011. En d'autres termes, en moyenne, les immobilisations de la province que l'on pensait utilisables pendant 10 ans à l'origine n'ont seulement que six années de durée de vie utile restante au 31 mars 2011, et les actifs ayant une durée de vie originale de 20 ans étaient considérés utiles que pour un peu plus de 12 ans en moyenne. Comme les ratios sont demeurés relativement les mêmes au cours des quatre derniers exercices, nous considérons que la tendance à court terme est neutre.

Ratio des recettes de provenance interne au PIB

2.45 Dans le tableau suivant, nous présentons le ratio des recettes de provenance interne au PIB. La province aussi fait rapport sur cet indicateur dans le volume 1 des comptes publics.



2.46 Le ratio des recettes de provenance interne au PIB est un indicateur qui mesure la part des recettes générées par l'économie provinciale que la province prélève à ses propres fins. Si le ratio augmente, une plus grande partie des recettes de la province proviennent de l'économie de la province. Par exemple, une augmentation de ce ratio pourrait avoir lieu si la province augmentait les taxes et impôts. Si le ratio diminue, alors une plus petite partie des recettes de la province proviennent de l'économie de la province. Un ratio à la baisse accroît la capacité de la province d'augmenter les taxes et impôts, et la province a alors plus de flexibilité dans les moyens à prendre pour générer des recettes.

2.47 Dans l'ensemble, ce ratio est demeuré le même au fil du temps. On observe une diminution pour 2010, surtout en raison d'une importante perte de la Corporation financière de l'électricité (CFE), de sorte que la réduction des recettes de provenance interne n'est pas attribuable à des droits ou à des prélèvements fiscaux moins importants.

2.48 En 2011, les recettes de provenance interne ont augmenté parce que la CFE a enregistré un excédent de 10,8 millions de dollars produisant une augmentation des recettes de provenance interne, qui étaient d'environ 223 millions de dollars. La perte de l'exercice précédent est largement attribuable à la

dépréciation de la centrale de Dalhousie. Par ailleurs, les recettes fiscales ont augmenté de 141 millions de dollars, et la majeure partie de l'augmentation découle d'une augmentation de 120,8 millions de dollars des recettes de TVH. Nous avons évalué que la tendance à long terme et la tendance à court terme sont neutres.

2.49 Une mise en garde s'impose à la lecture de cet indicateur pour les trois derniers exercices. En effet, la province a enregistré des déficits, ce qui signifie qu'elle n'a pas généré des recettes suffisantes dans aucun de ces exercices pour financer ses dépenses.

Résumé des indicateurs de flexibilité

2.50 Cette année, nous faisons rapport sur la tendance sur deux ans de trois indicateurs de flexibilité des PR.

| Tendance sur deux ans des indicateurs de flexibilité | |
|--|-----------------------|
| Indicateur de flexibilité | Tendance sur deux ans |
| Ratio des frais de la dette publique aux recettes | Neutre |
| Ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations | Neutre |
| Ratio des recettes de provenance interne au PIB | Neutre |

2.51 Nous pouvons également évaluer les tendances à long terme pour trois des indicateurs.

| Tendance à long terme sur des indicateurs de flexibilité | |
|--|-----------------------|
| Indicateur de flexibilité | Tendance à long terme |
| Ratio des frais de la dette publique aux recettes | Favorable |
| Ratio de la valeur comptable nette des immobilisations au coût des immobilisations | Neutre |
| Ratio des recettes de provenance interne au PIB | Neutre |

2.52 Le coût du service de la dette publique en tant que pourcentage des recettes est inférieur à ce qu'il était pour l'exercice clos le 31 mars 2004, de sorte que la tendance à long terme est favorable, alors que les recettes de provenance interne en tant que pourcentage du PIB pour l'exercice clos le 31 mars 2011 étaient plus élevées que pour l'exercice clos le 31 mars 2010. L'augmentation de ce pourcentage s'explique par le

retour à une position d'excédent annuel de la Corporation financière de l'électricité (CFE) après un déficit en 2010 et par l'augmentation des recettes fiscales en 2011. C'est la raison pour laquelle nous sommes d'avis que la tendance à long terme est neutre.

Indicateurs de vulnérabilité

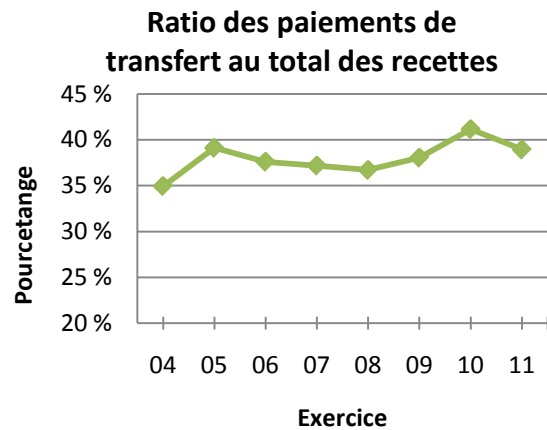
Ratio des paiements de transfert au total des recettes

2.53 La vulnérabilité est le degré auquel un gouvernement dépend de sources de financement hors de son contrôle ou de son influence.

2.54 En comparant la proportion du total des recettes qui provient du gouvernement fédéral au total des recettes de la province, nous obtenons une mesure du degré de dépendance de la province à l'endroit du gouvernement fédéral. Lorsque la dépendance augmente, la province est plus vulnérable aux décisions financières prises par le gouvernement fédéral. Cet indicateur souligne le degré de répercussion qu'un indicateur donné peut avoir sur un autre. Par exemple, si la province était en mesure de réduire sa dépendance à l'endroit du gouvernement fédéral en générant davantage de recettes de provenance interne, sa position de vulnérabilité serait peut-être améliorée, mais sa situation de durabilité pourrait se détériorer.

2.55 Le tableau suivant présente une comparaison du ratio des paiements de transfert au total des recettes. La province aussi fait rapport sur cet indicateur dans le volume 1 des comptes publics.

| Comparaison des ratios des paiements de transfert au total des recettes | | | |
|---|---|--------------------------------|---|
| Exercice clos | Paiements de transfert fédéraux (millions \$) | Recettes totales (millions \$) | Paiements de transfert fédéraux/ recettes totales (pourcentage) |
| 2004 | 1 917,9 | 5 487,0 | 35,0 |
| 2005 | 2 354,8 | 6 019,0 | 39,1 |
| 2006 | 2 392,9 | 6 362,9 | 37,6 |
| 2007 | 2 487,4 | 6 689,1 | 37,2 |
| 2008 | 2 577,7 | 7 021,8 | 36,7 |
| 2009 | 2 726,7 | 7 166,1 | 38,0 |
| 2010 | 2 901,0 | 7 047,9 | 41,2 |
| 2011 | 2 919,3 | 7 496,7 | 38,9 |

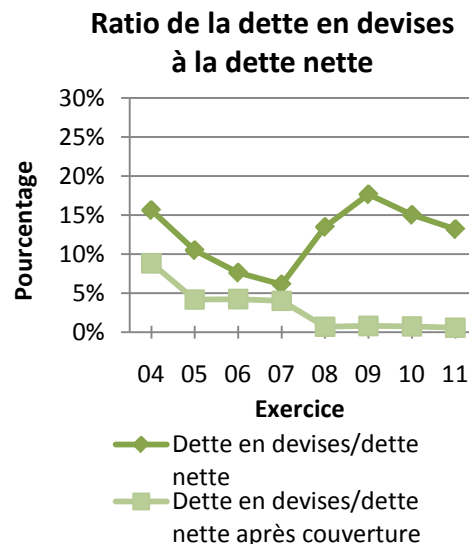


2.56 Le tableau qui précède montre que, plus les années passent, plus la province compte sur les transferts fédéraux. La diminution observée en 2011 par rapport à l'exercice précédent est principalement attribuable à la diminution des recettes totales en 2010 à la suite de la perte enregistrée par la CFE et ne devrait pas être prise en considération dans l'analyse de cet indicateur. Pour l'exercice 2011, les recettes ont augmenté en raison de l'excédent de 10,8 millions de dollars à la CFE, comparativement à une perte de 212,2 millions de dollars dans l'exercice précédent, et à une augmentation de 120,8 millions de dollars des recettes de TVH. Vu la situation, nous jugeons que la tendance à court terme et la tendance à long terme sont défavorables.

Ratio de la dette en devises à la dette nette

2.57 L'indicateur du ratio de la dette en devises à la dette nette, présenté dans le tableau suivant, mesure la vulnérabilité potentielle de la province aux fluctuations monétaires.

| Comparaison des ratios de la dette en devises à la dette nette | | | | |
|--|--------------------------------|---------------------------|--|---|
| Exercice clos | Dette en devises (millions \$) | Dette nette (millions \$) | Dette en devises/dette nette (pourcentage) | Dette en devises/dette nette après couverture (pourcentage) |
| 2004 | 1 088,9 | 7 052,4 | 15,4 | 8,7 |
| 2005 | 717,5 | 6 918,6 | 10,4 | 4,1 |
| 2006 | 512,9 | 6 809,2 | 7,5 | 4,2 |
| 2007 | 403,5 | 6 680,4 | 6,0 | 4,0 |
| 2008 | 937,0 | 7 058,2 | 13,3 | 0,7 |
| 2009 | 1 304,8 | 7 501,4 | 17,4 | 0,8 |
| 2010 | 1 255,8 | 8 471,4 | 14,8 | 0,8 |
| 2011 | 1 247,3 | 9 480,4 | 13,2 | 0,6 |



2.58 Les informations ci-dessus montrent que la dette en devises de la province s'est accrue au cours des quatre derniers exercices. Par contre, le risque de change est compensé par la stratégie de couverture adoptée par la province. Cette dernière utilise plusieurs solutions de rechange pour réduire (couvrir) le risque associé à la dette remboursable en devises :

- achat d'actifs libellés en devises pour le fonds d'amortissement de la province;
- ententes de swap de dettes, qui permettent le remboursement de la dette en dollars canadiens; et
- ententes de contrats à terme (qui permettent à la province d'acheter une devise à un prix précisé et à une date future déterminée).

2.59 Nous pouvons observer dans le tableau ci-dessus que le risque de change est très faible, soit moins de 1 % pour les trois derniers exercices. Compte tenu de l'efficacité de la stratégie de couverture de la province, nous évaluons que l'indicateur est favorable.

Résumé des indicateurs de vulnérabilité

2.60 Nous sommes en mesure d'évaluer la tendance à court terme de deux ans pour les deux indicateurs :

| Tendance sur deux ans des indicateurs de vulnérabilité | |
|--|-----------------------|
| Indicateur de vulnérabilité | Tendance sur deux ans |
| Ratio des paiements de transfert au total des recettes | Défavorable |
| Ratio de la dette en devises à la dette nette | Favorable |

2.61 Nous sommes également en mesure d'évaluer la tendance à long terme pour les deux indicateurs.

| Tendance à long terme des indicateurs de vulnérabilité | |
|--|-----------------------|
| Indicateur de vulnérabilité | Tendance à long terme |
| Ratio des paiements de transfert au total des recettes | Défavorable |
| Ratio de la dette en devises à la dette nette | Favorable |

2.62 En résumé, le risque de vulnérabilité de la province est mixte. Au cours des quelques derniers exercices, la dépendance de la province à l'endroit des recettes du gouvernement fédéral s'est accrue. Par contre, la province accomplit du bon travail en limitant son risque aux fluctuations des cours de change.

Observations sur des composantes des états financiers de la province

Déficit

2.63 Dans cette section, nous examinons les tendances importantes que nous avons observées dans les états financiers de la province. Nous soulignons ces tendances afin de sensibiliser le public et de donner aux législateurs une évaluation indépendante des domaines qui, à notre avis, devraient faire l'objet d'efforts de la part du gouvernement.

2.64 Pour l'exercice clos le 31 mars 2011, la province signale un déficit de 633,0 millions de dollars. Ceci représente une baisse de 89,3 millions par rapport au déficit de 722,3 millions enregistré pour l'exercice clos le 31 mars 2010.

2.65 Le tableau suivant explique, à un haut niveau, la variation du déficit du 31 mars 2010 au 31 mars 2011.

| Analyse de la réduction du déficit | |
|---|-------------------|
| | (millions) |
| Déficit de 2010 | 722,3 \$ |
| Augmentation des recettes de provenance provinciale | (430,5) |
| Augmentation des recettes de provenance fédérale | (18,3) |
| Augmentation des dépenses | 359,5 |
| Déficit de 2011 | 633,0 \$ |

2.66 L'augmentation des recettes de provenance provinciale est surtout attribuable à une augmentation de 120,8 millions de dollars des recettes de taxe de vente harmonisée et à une augmentation de 223,0 millions de dollars du bénéfice de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFE).

2.67 Les augmentations les plus fortes des charges sont observées pour les services de la santé de 99,3 millions de dollars et Développement social de 96,4 millions de dollars.

2.68 Les Résultats pour l'exercice et l'analyse des écarts importants que l'on retrouve dans le volume 1 des comptes publics fournissent des explications sur ces écarts :

- Les recettes provenant de la taxe de vente harmonisée ont connu une augmentation principalement attribuable à un renforcement de l'économie.
- Les revenus de placement sont plus élevés parce que la CFE a enregistré un résultat net positif de 10,8 millions de dollars en 2011 après une perte de 212,2 millions de dollars en 2010, surtout en raison de la dépréciation de la centrale de Dalhousie d'Énergie NB.
- Les charges au titre des services de la santé ont augmenté en raison d'augmentations dans les dépenses des programmes d'assurance-maladie et de médicaments sur ordonnance, de même que d'augmentations dans les dépenses des régies régionales de la santé reliées aux salaires, aux coûts de l'énergie, aux fournitures médicales et aux médicaments.
- Les charges de Développement social ont connu une augmentation en raison d'augmentations dans les services de foyers de soins, les soins de longue durée,

le programme de sécurité du revenu et les services d'habitation.

Charges

2.69 Le tableau suivant montre le taux de croissance annuel des trois derniers exercices.

| Croissance des charges par fonction (pourcentage) | | | | |
|--|------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|
| Taux de croissance annuel moyen | Fonction | Taux de croissance 2011 | Taux de croissance 2010 | Taux de croissance 2009 |
| 5,0 | Éducation et formation | 2,1 | 11,7 | 1,5 |
| 5,7 | Santé | 3,8 | 5,7 | 7,6 |
| 5,7 | Développement social | 9,8 | 3,9 | 3,4 |
| 10,2 | Services de protection | 19,6 | (6,4) | 19,4 |
| 13,1 | Développement économique | (4,5) | 20,0 | 26,2 |
| 6,0 | Travail et emploi | 0,1 | 13,7 | 4,5 |
| 1,9 | Ressources | 4,5 | 0,8 | 0,4 |
| 3,4 | Transports | 5,6 | 0,2 | 4,6 |
| 6,0 | Gouvernement central | 7,1 | 0,9 | 10,2 |
| 3,7 | Service de la dette publique | 4,2 | 2,3 | 4,4 |
| 5,6 | Total | 4,6 | 5,8 | 6,3 |

2.70 Le tableau montre un taux de croissance significatif des charges de la province depuis trois ans. Le taux de croissance annualisé pour 2011 a été de 5,6 %. Cette augmentation du taux de croissance des charges est préoccupante, vu l'initiative de réduction budgétaire de la province adoptée pour l'exercice 2010-2011. D'après le tableau qui précède, on peut voir que les charges ont augmenté par rapport à l'exercice précédent dans neuf des dix domaines fonctionnels.

2.71 Nous avons constaté qu'au cours des deux derniers exercices, le taux de croissance a ralenti pour les services de la santé, domaine fonctionnel qui représente les charges les plus importantes. Voilà une tendance qui est encourageante, puisque la santé représente 33 % des charges totales. Nous avons aussi

observé une importante réduction du taux de croissance du poste éducation et formation. Cette diminution est trompeuse; en effet, les charges au 31 mars 2010 étaient plus élevées qu'à l'habitude en raison du versement de subventions à la Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes.

2.72 Nous avons constaté que les charges d'un certain nombre de domaines fonctionnels ont connu un taux de croissance à la hausse par rapport aux exercices antérieurs. Les services de protection ont affiché un fort taux de croissance, soit 19,6 %, qui s'explique par l'augmentation des charges à la suite des inondations et des marées de tempête de décembre 2010, et il y a aussi eu une augmentation de la provision pour pertes. Le taux de croissance de 9,8 % à développement social est attribuable à des charges accrues dans les domaines des soins de longue durée, de l'aide sociale, des services de foyers de soins et des services d'habitation. Cette tendance pourrait se poursuivre étant donné le vieillissement de la population du Nouveau-Brunswick.

2.73 Un autre taux de croissance à la hausse qui est préoccupant est celui du service de la dette publique. Ce taux de croissance pour 2011 a atteint 4,2 %, et le taux de croissance annuel moyen est de 3,7 %. Ces coûts continueront à augmenter si la dette nette de la province continue à augmenter.

**Comptes
débiteurs,
avances, prêts et
provisions**

2.74 L'attention que nous portons aux comptes débiteurs, aux avances, aux prêts et aux provisions est indissociable. En effet, les contribuables, les entreprises et le gouvernement fédéral doivent d'importantes sommes à la province. Comme le montre le tableau ci-dessous, au 31 mars 2011, plus de 1,5 milliard de dollars était dû à la province, y compris les provisions établies pour les comptes débiteurs, les avances et les prêts. Une somme additionnelle de 1,1 milliard de dollars en taxes et impôts était aussi à recevoir.

| Sommes dues à la province (millions \$) | | | | | | | | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|-------|-------|-------|-------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
| Comptes débiteurs et avances | 690,0 | 733,0 | 622,7 | 607,7 | 522,8 | 590,5 | 543,0 | 476,3 | 439,3 | 382,8 |
| Emprunts | 858,5 | 822,4 | 736,8 | 626,0 | 560,6 | 512,9 | 262,7 | 255,6 | 292,3 | 291,2 |
| Total des comptes débiteurs, avances, prêts | 1 548,5 | 1 555,4 | 1 359,5 | 1 233,7 | 1 083,4 | 1 103,4 | 805,7 | 731,9 | 731,6 | 674,0 |
| Taxes et impôts à recevoir | 1 144,6 | 1 112,0 | 1 122,9 | 954,2 | 1 046,6 | 554,9 | 488,9 | 553,2 | 507,0 | 471,9 |

2.75 Nous continuons à penser que la gestion des sommes dues à la province est essentielle pour réduire les frais d'intérêt. En supposant un taux d'intérêt de 5 %, nous avons calculé que les frais d'intérêt relatifs aux comptes débiteurs, aux avances et aux prêts sont de l'ordre de 77,0 millions de dollars par année.

Comptes débiteurs et avances

2.76 L'analyse qui suit nous montre que les sommes dues à la province et les provisions connexes ont diminué. Cette diminution est surtout attribuable à l'autorisation donnée par le Conseil de gestion de supprimer les actifs de la province qui n'étaient plus considérés comme recouvrables.

2.77 Le tableau qui suit fournit des détails sur les comptes débiteurs et avances de la province :

| Comptes débiteurs et avances (millions \$) | | | | | | | | | |
|---|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 |
| Total des comptes débiteurs et avances avant la provision pour créances douteuses | 690,0 | 733,0 | 622,7 | 607,7 | 522,8 | 526,4 | 543,0 | 476,3 | 439,3 |
| Moins montants à recevoir du gouvernement fédéral | (216,7) | (204,5) | (182,0) | (205,0) | (169,7) | (164,0) | (141,6) | (132,3) | (132,3) |
| Moins avances de subventions | (10,7) | (37,6) | (13,0) | (12,7) | (21,9) | (51,5) | (55,2) | - | - |
| Total partiel | 462,6 | 490,9 | 427,7 | 390,0 | 331,2 | 375,0 | 346,2 | 344,0 | 344,0 |
| Provision pour créances douteuses | (250,2) | (306,0) | (244,0) | (201,3) | (155,7) | (140,7) | (132,9) | (118,5) | (118,5) |
| Pourcentage de la provision | 54,0 % | 62,3 % | 57,0 % | 51,6 % | 47,0 % | 37,5 % | 38,4 % | 34,4 % | 34,4 % |

2.78 Le total des comptes débiteurs et des avances s'élevait à 690,0 millions de dollars au 31 mars 2011, soit une diminution de 5,9 % par rapport à la somme due à la fin de l'exercice précédent.

2.79 Les sommes à recevoir du gouvernement fédéral se sont accrues de 12,2 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 mars 2011. Les sommes dues par le gouvernement fédéral sont détaillées dans le tableau qui suit.

| Montants à recevoir du gouvernement fédéral (millions \$) | | | | | | |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 |
| Services du gouvernement central | 76,4 | 50,4 | 69,1 | 45,2 | 46,4 | 39,9 |
| Développement économique | 69,8 | 45,1 | 32,8 | 21,9 | 26,1 | 19,8 |
| Éducation | 24,6 | 28,7 | 49,5 | 63,8 | 47,2 | 49,9 |
| Remboursement de la TVH | 22,7 | 24,4 | 12,6 | 14,2 | 16,1 | 17,3 |
| Transports | 13,5 | 46,0 | 6,6 | 16,6 | 22,8 | 25,7 |
| Santé | 0,5 | 0,7 | 1,3 | 31,5 | 1,2 | 4,5 |
| Autres | 9,2 | 9,2 | 10,1 | 11,8 | 9,9 | 6,9 |
| Total | 216,7 | 204,5 | 182,0 | 205,0 | 169,7 | 164,0 |

2.80 L'une des composantes les plus importantes des sommes à recevoir du gouvernement fédéral vise le développement économique. Le montant qui est dû au titre du développement économique a augmenté de 24,7 millions de dollars pour atteindre 69,8 millions de dollars au 31 mars 2011. Cette somme à recevoir a trait aux ententes fédérales-provinciales de partage des coûts. La plupart de ces ententes exigent que la province présente au gouvernement fédéral une demande de remboursement des charges. La perception des sommes dues par le gouvernement fédéral n'est pas en doute, mais elle demande une certaine gestion. Pour que ces sommes soient reçues en temps opportun, il est impératif que la province prépare et présente des demandes de remboursement en temps opportun afin de ne pas avoir à assumer les

frais d'intérêt sur les montants non payés.

Prêts

2.81 Le tableau qui suit ventile les prêts en cours remboursables à la province.

| Prêts en cours (millions \$) | | | | | | | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
| Prêts aux étudiants | 415,1 | 391,0 | 369,2 | 336,4 | 296,0 | 258,3 | 0,2 | 0,2 | 0,2 | 0,2 |
| <i>Lois sur le développement économique</i> | 314,3 | 303,6 | 246,3 | 169,8 | 146,0 | 135,5 | 135,8 | 124,1 | 155,7 | 144,0 |
| <i>Loi sur l'habitation au Nouveau-Brunswick</i> | 33,8 | 35,9 | 35,5 | 34,0 | 34,8 | 34,5 | 33,6 | 32,7 | 31,8 | 30,9 |
| Prêts pour les améliorations énergétiques | 14,3 | 11,1 | 7,3 | 3,6 | 2,3 | 0,2 | - | - | - | - |
| <i>Loi sur le développement des pêches</i> | 29,4 | 35,2 | 36,4 | 40,1 | 39,2 | 40,1 | 42,6 | 48,8 | 54,4 | 56,9 |
| <i>Loi sur l'aménagement agricole</i> | 9,8 | 11,2 | 5,4 | 4,4 | 4,2 | 18,1 | 21,3 | 21,7 | 20,3 | 18,1 |
| Galerie d'art Beaverbrook | 7,6 | 6,6 | 6,6 | 4,5 | 4,5 | 1,0 | 1,0 | - | - | - |
| Prêts aux municipalités | 1,6 | 3,4 | 5,4 | 7,3 | 9,2 | 1,0 | 1,6 | 1,6 | 1,9 | 1,7 |
| Fonds de dotation pour la route Fundy | 3,5 | 3,3 | 3,1 | 2,9 | 2,8 | 2,6 | 4,0 | 3,8 | 3,6 | 3,2 |
| Jugements inexécutés | 9,4 | 9,5 | 9,5 | 9,5 | 9,5 | 9,5 | 9,5 | 9,5 | 9,5 | 9,5 |
| Office de stabilisation | 4,0 | 4,1 | 4,1 | 4,0 | - | - | - | - | - | - |
| La Fondation du quotidien francophone | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 | 4,0 |
| Gestion provinciale Ltée | 7,6 | 2,6 | 2,9 | 4,1 | 6,2 | 6,0 | 6,5 | 6,7 | 8,1 | 8,5 |
| Autres prêts | 4,1 | 0,9 | 1,1 | 1,4 | 1,9 | 2,1 | 2,6 | 2,5 | 2,8 | 3,1 |
| Total partiel | 858,5 | 822,4 | 736,8 | 626,0 | 560,6 | 512,9 | 262,7 | 255,6 | 292,3 | 280,1 |
| Provision pour prêts en cours douteux | (269,1) | (313,3) | (297,9) | (229,3) | (207,2) | (192,9) | (142,6) | (129,3) | (143,9) | (133,7) |
| Total | 589,4 | 509,1 | 438,9 | 396,7 | 353,4 | 320,0 | 120,1 | 126,3 | 148,4 | 146,4 |
| (pourcentage) | | | | | | | | | | |
| Pourcentage de prêts en cours douteux | 31,3 | 38,0 | 40,4 | 36,6 | 37,0 | 37,6 | 54,1 | 50,6 | 49,2 | 47,7 |

2.82 L'augmentation des soldes de prêts est préoccupante. Depuis le 31 mars 2006, l'année où la province a ajouté les prêts étudiants à son portefeuille de prêts, le total des prêts a augmenté de plus de 67 %, une augmentation moyenne de plus de 13 % par année.

Provisions

2.83 Le tableau qui suit regroupe toutes les provisions pour pertes afin de fournir un portrait global.

| Provisions (millions \$) | | | | | | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
| Provision pour pertes | 165,3 | 95,5 | 101,8 | 103,1 | 95,8 | 84,0 | 67,1 | 75,9 | 50,2 | 44,7 |
| Provision pour prêts en cours douteux | 269,1 | 313,3 | 297,9 | 229,3 | 207,2 | 192,9 | 142,6 | 129,3 | 143,9 | 133,7 |
| Provision pour taxes et impôts à recevoir douteux | 43,8 | 61,8 | 56,5 | 55,1 | 77,0 | 85,4 | 96,9 | 86,6 | 89,5 | 89,5 |
| Provision pour comptes débiteurs et avances douteux | 250,2 | 306,0 | 244,0 | 201,3 | 155,7 | 140,7 | 132,9 | 118,5 | 113,3 | 97,7 |
| Total | 728,4 | 776,6 | 700,2 | 588,8 | 535,7 | 503,0 | 439,5 | 410,2 | 396,9 | 365,6 |

2.84 La valeur de toutes les provisions de la province continue d'être une source de préoccupation. Le solde a diminué au 31 mars 2011, après que le Conseil de gestion a autorisé la radiation de comptes irrécouvrables d'une valeur de 155,1 millions de dollars.

2.85 Le tableau suivant analyse les soldes des prêts des quatre derniers exercices.

| Résumé des provisions (millions \$) | | | | |
|--|---------|--------|-------|-------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
| Solde d'ouverture | 776,6 | 700,2 | 588,7 | 535,7 |
| Nouvelle provision | 109,6 | 103,8 | 108,3 | 59,0 |
| Radiations | (155,1) | (16,3) | (7,5) | (5,6) |
| Redressement | 2,7 | (11,1) | 10,7 | (0,4) |
| Solde de clôture | 728,4 | 776,6 | 700,2 | 588,7 |

2.86 Nous sommes heureux de voir que les comptes débiteurs de la province font actuellement l'objet d'un examen pour déterminer s'ils sont recouvrables et que les provisions et les radiations nécessaires sont évaluées. Nous espérons que ce processus se poursuivra annuellement. Toutefois, il est troublant de voir la radiation de 155,1 millions de dollars jugés irrécouvrables. Nous comprenons que cette somme est une accumulation de plusieurs années de montants qui n'avaient pas été radiés et pour lesquels existait une provision. Dans l'ensemble, il est inquiétant de voir qu'une radiation d'une telle ampleur est nécessaire, surtout dans le climat actuel de difficulté financière auquel la province est confrontée.

**Corporation
financière de
l'électricité du
Nouveau-
Brunswick**

2.87 Les états financiers de la province incluent les résultats de nombreux organismes de la Couronne. L'un des organismes les plus importants et les plus complexes est le groupe d'entreprises d'Énergie NB (Énergie NB). Ces entreprises sont comprises dans les états financiers de la province par l'entremise de la Corporation financière de l'électricité du Nouveau-Brunswick (CFE), entreprise établie pour détenir la dette d'Énergie NB et, dans une certaine mesure, exercer un contrôle sur les activités à long terme d'Énergie NB. La comptabilisation de ces entreprises dans les états financiers de la province est fondée sur le principe selon lequel la CFE recevra un revenu suffisant du groupe d'Énergie NB pour rembourser la dette souscrite par la CFE. Nous avons décidé d'analyser les résultats des activités de la CFE et du groupe d'Énergie NB en raison de la complexité des questions comptables sous-jacentes et parce que les résultats financiers de ces entités peuvent avoir une incidence considérable sur la province.

2.88 La Corporation financière de l'électricité du N.-B. a commencé ses activités à l'exercice 2005. Depuis, la CFE a enregistré un revenu total de 95,6 millions de dollars. Le seul exercice pour lequel elle a affiché une perte est 2010, surtout à cause de la dépréciation de la centrale de Dalhousie. Les résultats de la CFE depuis sept ans sont fournis dans le tableau suivant :

| Bénéfice (perte) net de la Corporation financière de l'électricité du N.-B. | | | | | | | |
|---|------|---------|------|-------|------|-------|------|
| (millions \$) | | | | | | | |
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 |
| CFE | 10,8 | (212,2) | 34,4 | 104,5 | 18,7 | 131,5 | 7,8 |

2.89 La seule source de revenu et d'apport financier de la CFE vient du groupe d'entreprises d'Énergie NB. La CFE est aussi responsable de la dette d'Énergie NB et dépend des revenus et des rentrées de fonds d'Énergie NB pour rembourser sa dette. Il est difficile d'analyser les résultats des activités d'Énergie NB pour les raisons suivantes :

- la comptabilisation continue d'actifs réglementaires pour certains frais courants de l'exercice et des coûts de remplacement de l'énergie associés à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau, et pour les avantages découlant du règlement de la poursuite avec Petróleos de Venezuela S.A. (PDVSA);
- la comptabilisation à la valeur au marché de la créance à long terme de PDVSA, que les notes complémentaires des états financiers cumulés d'Énergie NB décrivent comme temporaire et qui s'annulera quand tous les envois de combustible auront été reçus.

2.90 Le tableau qui suit fournit des informations sur le bénéfice d'Énergie NB pour les cinq derniers exercices. Les effets de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les redressements à la valeur du marché des créances à long terme et les paiements versés à la CFE (paiements tenant lieu d'impôts) sont exclus pour essayer de donner une comparaison du bénéfice net d'un exercice sur l'autre qui soit aussi claire que possible.

| Énergie NB | | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| (millions \$) | | | | | |
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 |
| Bénéfice (perte) net selon les états financiers | 67 | (117) | 70 | 89 | 21 |
| Bénéfice (perte) net avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le revenu | 99 | (170) | 104 | 138 | 29 |
| Bénéfice (perte) net avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le revenu, redressé pour retirer les effets de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés | (117) | (317) | (282) | 211 | 29 |
| Bénéfice (perte) net avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le revenu, redressé pour retirer les effets de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés et les effets des redressements provisoires à la valeur du marché des créances à long terme | (95) | (366) | (137) | 118 | 29 |
| Bénéfice (perte) net avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le revenu, redressé pour retirer les effets de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les effets des redressements provisoires à la valeur du marché des créances à long terme et la dépréciation de la centrale de Dalhousie | (95) | (205) | (137) | 118 | 29 |

2.91 Le bénéfice net d'Énergie NB selon les états financiers montre des excédents pour les exercices clos le 31 mars, de 2007 jusqu'à 2009, puis de nouveau en 2011. Si on retire la dépréciation de 161 millions de dollars de la centrale de Dalhousie, le bénéfice net pour l'exercice clos le 31 mars 2010 aussi serait positif. Les chiffres rajustés des résultats au bas du tableau qui précède montrent des résultats moins favorables depuis 2009, ce qui n'est pas surprenant, étant donné les coûts supplémentaires engagés durant la fermeture de la centrale de Point Lepreau aux fins de sa remise à neuf. L'exercice clos le 31 mars 2007 représente un bon exercice de référence parce que la centrale de Point Lepreau était en exploitation, qu'il n'y avait aucune créance à long terme comptabilisée à la valeur du marché et qu'Énergie NB ne comptabilisait aucun actif réglementaire.

2.92 Le tableau qui suit explique comment les résultats rajustés d'Énergie NB ont évolué au cours des trois derniers exercices.

| Énergie NB | | | | |
|---|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Augmentation (diminution) d'un exercice à l'autre | | | | |
| (millions \$) | | | | |
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 |
| Bénéfice (perte) net avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le revenu, redressé pour retirer les effets de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les effets des redressements provisoires à la valeur du marché des créances à long terme et la dépréciation de la centrale de Dalhousie – en 2010 | (205) | (137) | 118 | 29 |
| Plus (moins) les recettes tirées de la vente d'énergie | 60 | - | 3 | 72 |
| Plus (moins) les recettes tirées du transport d'énergie | - | 2 | 2 | 3 |
| Plus (moins) les recettes diverses | (8) | (14) | (26) | 32 |
| (Plus) moins les charges pour le combustible et l'achat d'énergie | 13 | (18) | (284) | (25) |
| (Plus) moins les charges pour le transport d'énergie | (4) | (4) | 3 | - |
| (Plus) moins les charges pour l'exploitation, l'entretien et l'administration | 31 | (32) | (18) | (8) |
| (Plus) moins les charges d'amortissement et de déclassement | - | (13) | 30 | 4 |
| (Plus) moins les impôts | - | 3 | - | 6 |
| (Plus) moins les frais financiers | 18 | 8 | 35 | 5 |
| Bénéfice (perte) net avant les paiements spéciaux tenant lieu d'impôts sur le revenu, redressé pour retirer les effets de la comptabilisation des activités à tarifs réglementés, les effets des redressements provisoires à la valeur du marché des créances à long terme et la dépréciation de la centrale de Dalhousie – en 2010 | (95) | (205) | (137) | 118 |

2.93 Ce tableau fournit des informations au sujet de la variation des résultats de base d'Énergie NB d'un exercice à l'autre :

- Les résultats de l'exercice 2009 ont été moins bons que ceux de l'exercice 2008 parce que la centrale de Point Lepreau a été mise hors service, ce qui a entraîné des frais plus élevés en combustible de remplacement.
- Les résultats de l'exercice 2010 ont été pires que ceux de l'exercice 2009 pour diverses raisons de moindre importance : les frais de combustible ont augmenté, mais les ventes d'énergie n'ont pas varié; les produits divers ont baissé pour un deuxième exercice de suite; et les frais d'exploitation, d'entretien et d'administration ont augmenté de 7,8 %.
- L'exercice 2011 donne un portrait plus favorable, bien qu'on ait tout de même enregistré une perte pour l'exercice. Pour cette année, les ventes d'énergie ont augmenté, tandis que le coût du combustible et de

l'achat d'énergie a diminué.

2.94 Bien que la méthode comptable qu'utilise Énergie NB pour ses actifs réglementaires soit conforme aux principes comptables généralement reconnus, le lecteur a besoin de comprendre ce que sont ces actifs. La majorité de l'actif réglementaire représente pour Énergie NB un droit de percevoir dans le futur des recettes des contribuables pour payer les frais d'exploitation courants de l'exercice et les frais d'énergie de remplacement qui sont liés à la remise à neuf de la centrale de Point Lepreau. Donc, cet actif représente le droit de percevoir les coûts de la remise à neuf de Point Lepreau auprès des futurs contribuables. Normalement, cette situation serait considérée comme une perte. La comptabilité des états financiers audités d'Énergie NB ne reflète pas ce point de vue.

2.95 Dans le cadre de notre audit, nous avons confirmé qu'Énergie NB et ses auditeurs avaient évalué que la société était en mesure de facturer dans le futur des tarifs suffisants pour recouvrer intégralement le montant de l'actif réglementaire. Dans le cadre de nos travaux, nous avons eu l'occasion d'examiner le modèle des résultats financiers futurs d'Énergie NB, modèle qui couvre plusieurs exercices à venir. Les résultats prévisionnels produits par le modèle sont meilleurs que ceux que nous avons escomptés; en outre, les prévisions tiennent bon même si les diverses hypothèses sont modifiées. Comme de raison, les prévisions sont tributaires de la remise en service réussie de la centrale de Point Lepreau.

2.96 Le modèle d'Énergie NB prévoit essentiellement que la société peut recouvrer son actif réglementaire et générer des excédents, ce qui lui permettra de réduire sa dette, tout en n'exigeant que des hausses de tarifs minimales dans un avenir prévisible.

2.97 Même si la méthode comptable adoptée par Énergie NB respecte les normes comptables, nous sommes d'avis que la comptabilité de cet actif à tarifs réglementés est une source d'incertitude importante pour la province.

Régimes de retraite de la province

2.98 Les régimes de retraite de la province constituent une autre composante des états financiers de la province. Les récentes fluctuations du marché ont exposé les rapports financiers de la province à une plus grande instabilité, puisqu'il a fallu apporter les redressements comptables nécessaires aux régimes de retraite. Les paragraphes suivants illustrent ces tendances et traitent d'autres questions portant sur les régimes.

2.99 Le tableau qui suit fournit des détails des charges de retraite de la province pour les 10 derniers exercices. Afin d'illustrer l'instabilité de ce chiffre, notre analyse des données a porté sur une période plus longue, soit 10 ans.

| Composantes des charges de retraite (millions \$) | | | | | | | | | | |
|--|-------|--------|-------|-------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
| Part de l'employeur des prestations constituées | 137,4 | 131,6 | 146,1 | 133,8 | 126,1 | 117,0 | 124,1 | 96,1 | 90,6 | 82,9 |
| Intérêts débiteurs nets (revenu) | 52,9 | 118,2 | 20,6 | (9,1) | 0,4 | 30,9 | 17,6 | 85,4 | 27,9 | 3,5 |
| Modifications aux régimes | - | - | - | - | 5,9 | - | - | - | - | - |
| Amortissement des rajustements | 99,7 | 87,1 | 159,7 | 30,3 | (31,2) | (40,3) | (31,8) | (55,3) | (26,1) | (80,6) |
| Variation de l'ajustement d'évaluation | - | (15,5) | (3,3) | (0,5) | (0,1) | 2,3 | (1,5) | (2,0) | (2,0) | (6,5) |
| Total | 290,0 | 321,4 | 323,1 | 154,5 | 101,1 | 109,9 | 108,4 | 124,2 | 90,4 | (0,7) |

2.100 Ce tableau fait ressortir l'augmentation importante des charges de retraite annuelles au cours des 10 derniers exercices, ainsi que l'instabilité de cette charge. Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2002, les charges de retraite représentaient un crédit de 0,7 million de dollars, ce qui a eu le même effet sur l'état des résultats de la province de cet exercice que des recettes de 0,7 million de dollars. Au contraire, pour l'exercice clos le 31 mars 2011, les charges de retraite s'élevaient à 290,0 millions de dollars, une diminution de 31,4 millions de dollars par rapport au total du 31 mars 2010, qui avait atteint 321,4 millions de dollars.

- 2.101** La part de l'employeur des prestations constituées s'est accrue à un taux annualisé de 5,8 % par année. Cette composante représente la charge incompressible que la province engage pour les prestations de retraite acquises par les employés au cours de l'exercice. Comparons ce taux de croissance avec le taux de croissance du PIB provincial de 2010, qui était de 2 % (selon l'estimation du ministère des Finances dans sa publication de juin 2011 intitulée *L'économie au Nouveau-Brunswick : le bilan de 2010*).
- 2.102** La composante des intérêts nets relatifs aux charges de retraite est principalement tributaire du taux de rendement gagné sur les actifs des régimes de retraite. Ces taux de rendement sont instables, comme le démontre le tableau ci-dessous qui présente les taux de rendement de la Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick (SGPNB) depuis la diversification des caisses de retraite le 31 mars 1997. La SGPNB gère les fonds fiduciaires pour les régimes de retraite établis en vertu de la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* (services publics), la *Loi sur la pension de retraite des enseignants* (enseignants), ainsi que la *Loi sur la Cour provinciale* et la *Loi sur la pension des juges de la Cour provinciale* (juges).

| Taux de rendement de la SGPNB (pourcentage) | |
|---|---------|
| 2011 | 10,42 |
| 2010 | 19,94 |
| 2009 | (18,34) |
| 2008 | 0,79 |
| 2007 | 8,68 |
| 2006 | 15,87 |
| 2005 | 8,51 |
| 2004 | 25,27 |
| 2003 | (6,95) |
| 2002 | 3,45 |
| 2001 | (5,23) |
| 2000 | 20,57 |
| 1999 | (0,62) |
| 1998 | 18,68 |
| Rendement annualisé moyen sur 14 ans | 7,22 |

2.103 Les rendements obtenus par la SGPNB ont varié entre un taux aussi élevé que 25,27 % au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 et un taux aussi bas que (18,34) % pour l'exercice clos le 31 mars 2009. Au cours des 14 exercices, le taux annuel moyen de rendement de la SGPNB a été de 7,22 %, lequel est légèrement supérieur à celui de 7,12 % que la province prévoit réaliser à long terme sur les actifs des régimes de retraite. Toutefois, l'exercice précédent avait enregistré un rendement moyen annuel de 6,22 % (ce qui était inférieur au taux hypothétique utilisé par la province). L'examen des rendements annualisés présentés dans le tableau qui précède illustre l'instabilité du taux de rendement annualisé des avoirs de retraite.

2.104 Nous avons remarqué que le taux de rendement hypothétique de la province, soit 7,12 %, n'avait pas changé depuis le 31 mars 2010. De plus, nous avons constaté que la dernière variation du taux a eu lieu le 31 mars 2009; il était alors de 6,86 %. L'exactitude de ces taux est d'une importance particulière, car une

légère variation dans le taux peut avoir une incidence considérable sur la comptabilisation des rendements de placements et des charges des régimes de retraite et la présentation du passif au titre des régimes de retraite aux fins comptables.

2.105 Comme il est noté dans nos constatations sur l'audit des états financiers de la province, le taux de rendement hypothétique utilisé devrait faire l'objet d'un examen minutieux, l'analyse qui justifie le taux utilisé devant être bien documentée.

2.106 Le tableau qui suit fournit un historique du solde de la dette au titre des régimes de retraite de la province au cours des 10 derniers exercices.

| Dette (excédent) au titre des régimes de retraite aux fins comptables (millions \$) | | | | | | | | | | |
|--|---------|---------|---------|---------|---------|------|-------|-------|-------|-------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
| Dette (excédent) au titre des régimes de retraite | (219,9) | (196,6) | (210,2) | (244,7) | (126,4) | 30,2 | 156,7 | 271,5 | 362,1 | 372,6 |

2.107 La valeur de la dette ou de l'excédent au titre des régimes de retraite est déterminée en comparant la valeur au marché de l'actif des régimes avec le montant actuariel estimatif des obligations au titre des prestations constituées à verser aux pensionnés actuels et futurs. De cet écart découle un rajustement qui est comptabilisé aux fins comptables afin d'atténuer l'instabilité des résultats des régimes. Le tableau qui suit fournit des détails sur les trois composantes de la dette ou de l'excédent au titre des régimes de retraite.

| Composantes de la dette (excédent) au titre des régimes de retraite aux fins comptables (millions \$) | | | | | | | | | | |
|--|---------|-----------|-----------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
| Obligations estimatives au titre des prestations constituées | 8 895,7 | 8 570,2 | 8 642,5 | 8 289,3 | 7 865,5 | 7 324,5 | 6 719,6 | 6 380,9 | 5 983,7 | 5 603,1 |
| Valeur de l'actif des régimes | 8 387,0 | 7 703,1 | 6 512,4 | 8 024,1 | 8 030,5 | 7 449,3 | 6 521,7 | 6 086,5 | 4 926,3 | 5 445,1 |
| Total partiel | 508,7 | 867,1 | 2 130,1 | 265,2 | (165,0) | (124,8) | 197,9 | 294,4 | 1 057,4 | 158,0 |
| Redressements comptables | (728,6) | (1 063,7) | (2 340,3) | (509,9) | 38,6 | 155,0 | (41,2) | (22,9) | (695,3) | 214,6 |
| Dette (excédent) au titre des régimes de retraite | (219,9) | (196,6) | (210,2) | (244,7) | (126,4) | 30,2 | 156,7 | 271,5 | 362,1 | 372,6 |

2.108 Le tableau précédent montre que même si la province affiche aux fins comptables un excédent à l'égard de ses régimes de retraite au cours des cinq derniers exercices, la valeur des obligations estimatives au titre des prestations constituées dépasse la valeur de l'actif des régimes au cours des quatre derniers exercices. L'amélioration de la situation de la province en ce qui concerne les régimes de retraite avant les redressements comptables pour l'exercice clos le 31 mars 2011 est surtout attribuable au rendement de l'actif des régimes de retraite et à la reprise boursière.

2.109 La ligne des rajustements comptables que l'on trouve dans le tableau fournit certaines informations au sujet des résultats des régimes par rapport à leur rendement prévu. Un rajustement comptable négatif (entre parenthèses) signifie que les résultats réels ont été pires que ceux prévus.

2.110 Le tableau qui suit compare les charges de retraite de l'exercice avec les cotisations de la province aux divers régimes de retraite.

| Charges de retraite et cotisations (millions \$) | | | | | | | | | | |
|---|-------|--------|--------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2011 | 2010 | 2009 | 2008 | 2007 | 2006 | 2005 | 2004 | 2003 | 2002 |
| Charges de retraite | 290,0 | 321,4 | 323,1 | 154,5 | 101,1 | 109,9 | 108,4 | 124,2 | 90,4 | (0,7) |
| Cotisations de l'employeur | 313,3 | 307,8 | 288,6 | 272,8 | 257,7 | 236,4 | 223,2 | 214,8 | 100,9 | 69,1 |
| Réduction (augmentation) de la dette au titre des régimes de retraite | 23,3 | (13,6) | (34,5) | 118,3 | 156,6 | 126,5 | 114,8 | 90,6 | 10,5 | 69,8 |

2.111 Le tableau précédent montre que, pour deux des trois derniers exercices, la province n'a pas suffisamment cotisé à ses divers régimes de retraite pour couvrir les charges de retraite de l'exercice, tandis que le montant des cotisations a dépassé celui des charges de retraite au cours des sept exercices antérieurs.

2.112 De plus, notons que les données sur le passif présentées dans cette section visent le passif calculé aux fins comptables et ne devraient pas être utilisées pour évaluer le provisionnement ou l'état de solvabilité.

2.113 Nous notons également que, bien que les caisses de retraite détenues par l'entremise de la SGPNB fassent l'objet d'un audit, la province a cessé de faire auditer les états financiers des régimes de retraite plus importants. Notre bureau a effectué du travail supplémentaire cette année pour essayer de compenser l'absence d'audit des régimes.

2.114 Pour donner suite au travail supplémentaire que notre bureau a effectué cette année sur les régimes de retraite, nous examinerons dans les années à venir certaines questions ayant trait à ces régimes. Les éléments que nous avons l'intention d'examiner concernant les régimes de retraite sont, entre autres :

- une évaluation du caractère approprié des informations communiquées aux participants aux régimes provinciaux au sujet du passif calculé aux fins de provisionnement, des déficits de provisionnement et des déficits de

solvabilité, ainsi que des tendances à long terme concernant le provisionnement et la situation financière du régime de retraite;

- une évaluation du caractère approprié des informations communiquées aux comités de gouvernance des régimes de retraite et aux participants aux régimes au sujet des statistiques de provisionnement, y compris une indication de l'état du coût normal du provisionnement du régime (à savoir si les cotisations actuelles sont suffisantes pour pleinement provisionner les coûts de service actuels);
- une évaluation du caractère approprié des informations communiquées aux comités des régimes de retraite, aux participants aux régimes et aux administrateurs provinciaux au sujet de la sensibilité des taux retenus pour calculer le passif et les autres variables de calcul clés;
- une évaluation du caractère approprié de la justification conservée et examinée par les comités des régimes de retraite et les administrateurs provinciaux des différences entre les régimes des variables de calcul clés retenues;
- une évaluation du caractère approprié de la gouvernance générale et des communications aux intervenants concernant l'administration des régimes et des questions relatives à la participation pour les régimes de retraite provinciaux; et
- une évaluation du caractère approprié du processus visant à déterminer les responsabilités financières de la province concernant la gouvernance commune ou d'autres régimes de retraite.

2.115 Les ressources et le temps dont nous disposons ne nous ont pas permis de faire un examen satisfaisant des éléments qui précèdent dans le cadre de l'audit régulier des états financiers de la province. Notre intention est de faire des commentaires sur ces éléments dans un futur rapport.